

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-00002

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 10 février 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement d'un logement d'appoint sur un terrain d'une superficie de 3 734,7 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés. L'écart entre la norme prescrite et la superficie du terrain est donc de 265,3 mètres carrés.

La réglementation en vigueur pour un logement d'appoint

Conformément au Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur, à l'article 4.1.6, stipule que sur l'ensemble du territoire, à l'exception d'un terrain ayant une superficie de moins de 4 000 m², un logement d'appoint peut être aménagé pour un bâtiment de la classe d'usage « habitation unifamiliale » de type isolé.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 206, cadastre du Québec, sise au 131, rue Caron, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 10 février 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 janvier 2026

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier